


Nature de l'opération : <b>PLAN D'HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS</b> (Article R.442-5 d) du Code de l'Urbanisme)	Dep. : <b>39</b>	Commune : <b>RANS</b>	Cadastre : <b>4466/01</b>	Assiette : <b>AD</b>	Indice : 12/12/13	Date : CM	Modification : Levé topographique complémentaire
	Situation de l'opération : <b>Rue de la Tuilerie - Rue Haute - Rue des Tremblots Lotissement de l'Horizon</b>				Plan : Echelle : 1/500	Date : 18/12/13 et 22/01/14	CM
Client : <b>DROUHAULT HABITAT</b>	Références Cadastre : Section ZI n° 237, 249, 252, 278 et 330		Type d'opération : <b>PA9</b>	Système de Coordonnées : Planimétrique : CC47 Altimétrique : N.G.F. IGN 69	Date : 17/02/14 et 12/06/14	CM	Modification : 3ème ébauche et 4ème ébauche
					Date : 03/03/15 et 11/03/15	CM	Modification : 5ème ébauche
				Points de Rattachement : Système permanent TERIA	 ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS EURL Frédéric JAMEY		

### LEGENDE

**Éléments Fonciers**

- Limite de Commune\*
- Limite de Section\*
- Limite de Lieu-dit\*
- Limite de parcelle\*

\* Limites issues d'une application cadastrale, non définies contractuellement et non garanties.

Propriété	Nature des Points
P	Propriétaire
PI	Propriétaire Individuel
NP	Nu-Propriétaire
NPI	Nu-Propriétaire Individuel
U	Usufruitier
UI	Usufruitier Individuel
PS	Propriétaire par Succession
AB	Section
66	Numero de parcelle
23.03	Cote sur limite bornée
19.80	Cote de rattachement

Repères	Nature des Points
X	Borne de remembrement
+	Borne andenne
⊗	Borne O.G.E.
⊙	Piquet
△	Clou ou Tirofond
×	Marque de peinture

Flèches d'appartenance de mur

**Éléments Topographiques**

- ▨ Bâtiment
- ▨ Bâtiment digitalisé
- ▨ Bâtiment léger
- ▨ Mur
- ▨ Mur avec clôture
- ▨ Bord de chaussée
- ▨ Clôture barbelés
- ▨ Clôture
- ▨ Haie
- ▨ Talus
- ▨ Arbres

**NOTA 1 :** Les limites cadastrales, autres que celles objet d'un bornage contradictoire, résultent d'une application cadastrale et ne sont donc pas juridiquement garanties.

**NOTA 2 :** Les renseignements relatifs aux divers réseaux figurés sur le présent plan résultent du relevé des éléments visibles sur le terrain (plaques sur trottoir, grilles, bouches à clé, etc.). De ce fait, les renseignements donnés à propos des parties enterrées des dits réseaux n'ont qu'un caractère indicatif et devront être confirmés ou améliorés par des fouilles directes lors de l'exécution pour que les raccordements s'effectuent avec le maximum de précision.

### LEGENDE 2

**Éléments Topographiques**

- bouche à clé A.E.P.
- poteau incendie
- hydrant
- compteur A.E.P.
- bouche à clé GAZ
- regards de visite divers réseaux
- grilles avaloir
- avaloir
- avaloir avec grille
- grille avaloir et regard de visite
- avaloir et regard de visite arrivée ou départ de buse
- regards de divers réseaux
- borne hectométrique
- borne kilométrique
- borne de distribution téléphone
- divers lampadaires
- borne lumineuse
- poteau téléphone
- poteau téléphone avec joint de force
- cabine téléphonique
- poteau électrique B.T.
- poteau électrique M.T.
- poteau électrique -Téléphone
- poteau télévision par câble
- pylône électrique H.T.
- transformateur E.D.F.
- compteur E.D.F. - G.D.F.
- feux tricolores de signalisation routière
- balise de protection routière
- panneaux de signalisations routières
- banc
- arrêt de transport en commun
- panneau d'affichage repère N.G.F.
- végétation dense
- limite de culture
- limite de végétation

### LEGENDE AMENAGEMENT

- ▭ Périmètre du lotissement
- ▭ chaussée
- ▭ Trottoir
- ▭ Chemin piétons
- ▭ Parkings
- ▭ Espace vert
- ▭ Place de stationnement hors clôture dont la position est variable
- ▭ Espace hors clôture
- Candélabre

--- Limite minimum de recul des constructions de 4,00 m par rapport à l'alignement de la voirie.

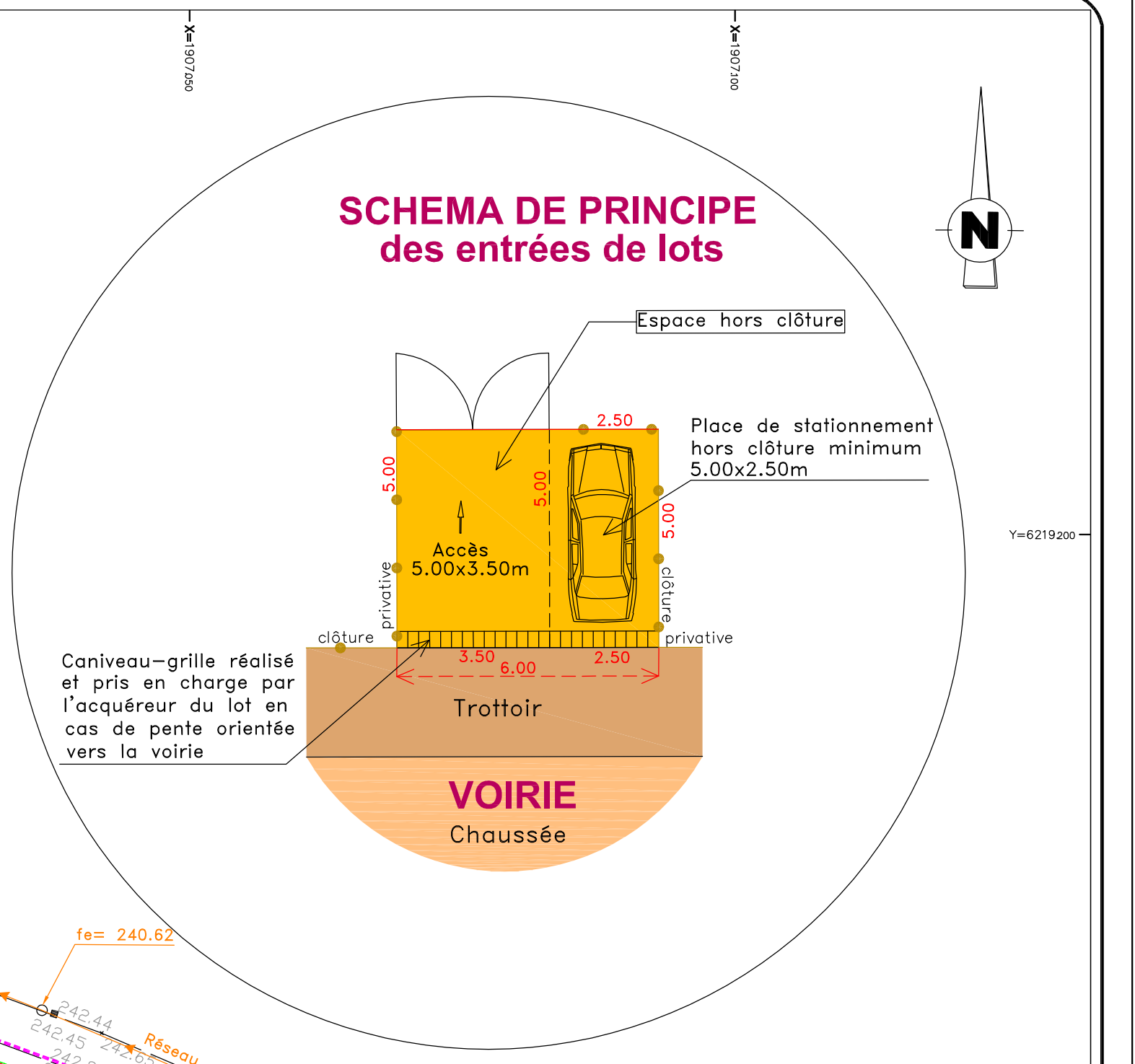
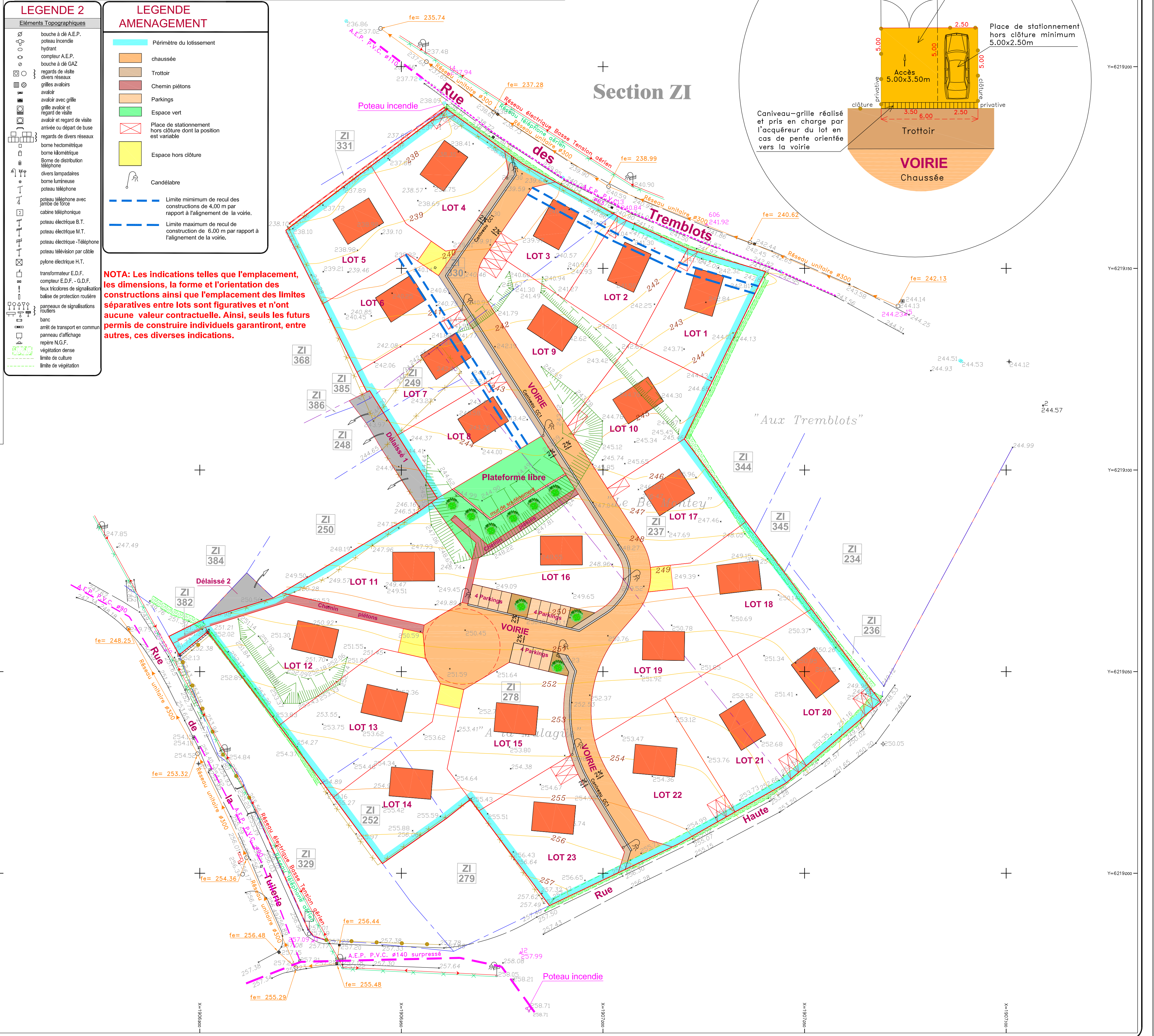
--- Limite maximum de recul de construction de 6,00 m par rapport à l'alignement de la voirie.

**NOTA :** Les indications telles que l'emplacement, les dimensions, la forme et l'orientation des constructions ainsi que l'emplacement des limites séparatives entre lots sont figuratives et n'ont aucune valeur contractuelle. Ainsi, seuls les futurs permis de construire individuels garantiront, entre autres, ces diverses indications.

Reproduction Réservée

O.G.E. N° 2005B300002

EURL Frédéric JAMEY  
Géomètre - Expert en Urbanisme  
2, rue Jean Perrin - 23000 BESANCON  
Tel. 03 81 88 80 80 - Fax 03 81 88 80 87  
e-mail: frederic.jamey@geometres-experts.fr



Section ZI

"Aux Tremblots"

"Le Belventey"

"A la Malgrange"

Rue Haute

Rue

Poteau incendie

